

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION
APPLICABLES AUX DEMANDES D'AMENDEMENT AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME ET
L'ANALYSE DE PROJETS ET PLANS**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT
MENTIONNÉ.**

AVIS PUBLIC, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, le Conseil municipal de Sainte-Claire a adopté le projet de règlement numéro 2024-752 intitulé : « **Projet de règlement décrétant la tarification applicable aux demandes d'amendement aux plan et règlements d'urbanisme et l'analyse de projets et plans d'ensemble numéro 2024-752** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 décembre 2024 à 16 h 30, dans la salle des délibérations du Conseil au 135 rue Principale, à Sainte-Claire, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).
3. Que lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet. Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, sis au 135 rue Principale, aux heures normales d'ouverture.
4. Qu'au cours de cette rencontre publique, la mairesse expliquera ledit projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 7 NOVEMBRE 2024.

Dany Fournier, directeur général & greffier-trésorier P.I.